

## HADJAR RASSURE LES ÉTUDIANTS EN MAGISTÈRE



Les étudiants titulaires d'un Magistère et ceux en passe de l'obtenir seront autorisés, à partir de la prochaine rentrée universitaire, à s'inscrire de facto au doctorat sans passer par le concours, a affirmé hier le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans un communiqué. «Les étudiants titulaires d'un Magistère et qui ne s'étaient jamais présentés à un concours d'accès au doctorat et ceux en passe d'obtenir leur magistère seront autorisés, à partir de la prochaine rentrée universitaire, à s'inscrire de facto au doctorat sans passer par le concours», précise le communiqué qui a annoncé «la promulgation prochaine d'un arrêté ministériel fixant les modalités d'inscription ainsi que la gestion de la formation pour l'obtention du doctorat par cette catégorie»

# EL MOUDJAHID

## CONCOURS D'ACCÈS AU DOCTORAT

### Les titulaires d'un magistère **NON CONCERNÉS**

Les étudiants titulaires d'un magistère et ceux en passe de l'obtenir seront autorisés, à partir de la prochaine rentrée universitaire, à s'inscrire de facto au doctorat sans passer par le concours, a affirmé le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans un communiqué. «Les étudiants titulaires d'un magistère et qui ne s'étaient jamais présentés à un concours d'accès au doctorat et ceux en passe

d'obtenir leur magistère seront autorisés, à partir de la prochaine rentrée universitaire, à s'inscrire de facto au doctorat sans passer par le concours», précise le communiqué. «Ces étudiants seront dispensés de la formation durant la première année et entameront directement la recherche», a souligné le ministère qui a annoncé «la promulgation prochaine d'un arrêté ministériel fixant les modalités d'inscription ainsi

que la gestion de la formation pour l'obtention du doctorat par cette catégorie». Par ailleurs, le ministère informe les étudiants inscrits auparavant pour préparer «le doctorat en sciences», qu'ils pourront poursuivre leur cursus en vertu du décret 254/98 du 17 août 1998. Dans le même contexte, le ministère a indiqué que «les étudiants concernés par l'arrêté 547 du 2 juin 2016, relatif à l'accès au doctorat, sont les étudiants titulaire d'un master

admis au concours», ajoutant que cette décision «intervient en application des recommandations de la Conférence nationale des universités qui tenue les 12 et 13 janvier au Club des Pins». À partir de la prochaine rentrée universitaire 2016-2017, «le doctorat, dispensé par les établissements d'enseignement supérieur sera unifié sous l'appellation de «Doctorat», pour remplacer les appellations de «Doctorat LMD» et «Doctorat d'État».

Mohamed Klalèche, P/APW de la wilaya de Tizi-Ouzou

# «Ce qui me tient à cœur...»



**Klalèche Mohamed est président de l'assemblée populaire FFS de la wilaya de Tizi-Ouzou depuis janvier dernier, après avoir succédé à Haroun Hocine élu sénateur.**

La Dépêche de Kabylie : Avant d'aller dans le vif du sujet, par où vous seriez tenté de commencer cet entretien ?

M. Klalèche Mohamed : Je commencerai par revenir quand même un peu en arrière pour situer le contexte et être édifié sur l'évolution de la situation. Je rappelle qu'en 2012, je n'étais que vice-président. Néanmoins, j'étais bien impliqué et bien informé sur la situation que nous avions héritée. La wilaya était presque paralysée. Pleins de projets n'étaient même pas lancés. Les exemples ne manquent pas. Je peux citer le téléphérique, la pénétrante, le pôle d'excellence de Ouéd Falli, la voie ferrée, le pôle universitaire de Tamda, le centre anti-cancer de Draâ Ben Khedda et j'en passe. Il fallait vraiment se battre pour les lancer et c'est chose faite grâce aux efforts des élus de la majorité. En 2012, le seul projet en cours était celui du stade de 50 000 places converties, mais les travaux piétinaient. Là aussi, nous sommes intervenus pour améliorer la cadence. Maintenant, nous pouvons dire que le plus gros du travail est fait. En 2013, lors de la visite du Premier ministre, nous avons arraché plein de projets structurants pour notre wilaya. Il s'agit entre autres d'un nouveau CHU, de la clinique du

rein, du complexe mère-enfant et de l'axe autoroutier Ain El Hammam-Draâ El-Mizan.

Et là c'est le P/APW qui s'exprime. Vous avez été élu depuis janvier 2016 à ce poste... Tout à fait. Cependant, je considère que notre mission est devenue plus difficile, notamment depuis l'austérité et les restrictions budgétaires dues à la chute du prix du baril de pétrole sur le marché mondial. Quand le budget est amoindri significativement et brusquement, il n'est pas du tout aisé de trouver des parades. Toutefois, ce n'est pas pour autant une raison pour croiser les bras, bien au contraire. Ce qui me tient à cœur, c'est de nous battre non seulement pour maintenir les projets inscrits à l'indicatif de notre wilaya et décrocher de nouveaux projets structurants, mais aussi pour trouver des mécanismes nouveaux afin de créer de la richesse et de l'emploi. Le projet de convention intercommunale «Ayla tmurt», élaboré et signé à l'APW dernièrement, est une des voies à exploiter pour relever le défi, celui de développer notre wilaya. Toutefois, celle-ci ne devra en aucun cas être concernée par le gel ou par n'importe quelle autre restriction. Nous avons enregistré un cumul de retard

pour des causes que le commun des mortels n'ignore pas. Il est bien juste et justifié de nous donner l'occasion de le récupérer, ne serait-ce que pour l'équité et l'équilibre entre les wilayas. Tout cela pour dire que notre mission est complexe et n'est pas de tout repos. Toujours est-il, nous continuerons à nous battre pour assurer le développement de notre wilaya.

**Un pari difficile. Comment allez-vous vous y prendre ?**

Dès notre installation, nous avons commencé par visiter les projets structurants les plus importants de la wilaya. Le stade de 50 000 places, le CAC de Draâ Ben Khedda, le projet de la pénétrante... Ce n'était nullement pour faire du tourisme, mais pour contribuer à trouver des solutions aux entraves que rencontrent les entreprises réalisatrices, dans l'optique d'achever les travaux dans les meilleurs délais. Nous avons également participé à plusieurs activités dans différents villages et même au chef-lieu de Tizi-Ouzou, cela bien sûr pour relancer la roue du développement local et encourager l'économie de montagne et l'investissement. Nous avons aussi organisé plusieurs sessions à l'hémicycle Aïssat Rabah où nous avons abordé les dossiers les plus chauds pour ne pas dire les plus brûlants, comme les zones d'activités, les zones industrielles, le foncier... Et nous sommes allés jusqu'à délibérer pour la récupération du foncier attribué non exploité, avec l'objectif de le réattribuer à de vrais investisseurs qui créeront l'emploi et la richesse. Nous appelons, à ce titre, l'Etat à encourager l'entrepreneuriat et la collaboration entre les entreprises nationales et étrangères. Nous avons aussi abordé le problème de la crise de logements et interpellé qui de droit pour livrer ceux en construction depuis de longues années, afin de pouvoir prétendre à de nouveaux quotas. Concernant le pôle d'excellence, 10 000 logements y sont en voie d'achèvement mais non encore viabilisés et sans équipements d'accompagnement, ce qui retarde leur attribution. Nous devons aussi encourager l'entrepreneuriat entre le secteur de l'Etat, du privé et aussi étranger. Il est incompréhensible que dans une wilaya comme la nôtre, qui recèle des moyens que l'on ne trouve pas ailleurs, aucun investisseur étranger ne s'y soit installé. Depuis les années 1970, aucune autre nouvelle usine d'importance n'a été réalisée à Tizi-Ouzou, pourtant, la période de l'embellie financière a duré de nombreuses années. Il faut se poser la question s'il n'y a pas quelque part une certaine volonté de tirer la wilaya vers le bas. Nous nous battons sur ce terrain aussi. Il faut dire que la récente visite du Premier ministre nous a laissés sur notre faim. Nous avons espéré une annonce d'envergure comme l'inscription de nouveaux projets et le maintien de ceux déjà inscrits, mais rien de tout cela n'a eu lieu. Le Premier ministre était venu les mains et les poches vides. De ce fait, nous réitérons notre appel aux responsables compétents de nous prémunir de ce gel qui risque fort d'être à l'origine d'un nouveau chaos. Nous demandons

énergiquement le dégel du projet du nouveau CHU, de la clinique mère-enfant, de l'axe autoroutier Ain El Hammam-Draâ El-Mizan, le projet de la STEP pour le barrage de Taksebt et surtout les projets des 5 EPH.

**Parlons justement du secteur de la santé à Tizi-Ouzou...**

Le secteur de la santé à Tizi-Ouzou est tout bonnement malade. Les infrastructures hospitalières et sanitaires sont largement dépassées. Les conflits comme celui des EPSP d'Ouacif et d'Ouaguenoun ne sont toujours pas solutionnés prenant en otage des centaines de milliers d'habitants. Les malades de notre wilaya ne sont pas efficacement pris en charge et la plupart d'entre eux galèrent en dehors de la wilaya pour les besoins de la radiothérapie. Le privé est souvent le dernier recours, mais les malades aux revenus modestes traînent dans les couloirs du CHU et des EPH en attendant la fatalité. C'est pourquoi nous avons vivement interpellé le Premier ministre sur les conflits d'Ouacif et d'Ouaguenoun. Nous l'avons aussi interpellé pour le dégel des projets inscrits à notre wilaya, notamment les 5 EPH, le nouveau CHU, la clinique du rein

**Concernant le pôle d'excellence, 10 000 logements y sont en voie d'achèvement mais non encore viabilisés et sans équipements d'accompagnement, ce qui retarde leur attribution.**

et la clinique mère-enfant. Nous avons aussi insisté sur le dégel du projet de l'hôpital de Souk El Tenine et la nécessité de prévoir sa réévaluation, car il a été déclaré à deux fois infructueux. Nous avons aussi réclamé l'inscription en réalisation des autres EPH dont les études sont achevées. Laissez-moi vous préciser aussi que nous avons abordé le secteur de l'enseignement supérieur en session extraordinaire, ce qui est une première au niveau national. Les problèmes de l'université Mouloud Mammeri ont été abordés en plénière et en présence de tous les acteurs concernés (Recteur, DOU, directrice des cités, syndicats, étudiants). Des résolutions ont été prises et une commission a été installée pour suivre de près l'évolution de la situation, ceci en vue de garantir une rentrée universitaire 2016/2017 calme et sereine.

**Vous prévoyez une session ordinaire pour le 30 juin, afin d'examiner le secteur de l'eau. Peut-on en savoir un peu plus ?**

La session de jeudi prochain sera, en effet, consacrée en majorité au secteur de l'eau et au conflit d'Illiten. Mais avant, nous voterons d'abord le budget supplémentaire. Pour revenir au secteur de l'eau, il n'est pas au mieux au niveau de notre wilaya. La rareté de l'eau, ses

pénuries et les protestations de la population (fermeture des sièges APC et de daïra, de l'ADE et des routes) rythment la saison estivale depuis de nombreuses années. Nous voulons contribuer à trouver des solutions pour d'une part, rendre l'eau disponible et du même coup éviter la protestation et les conflits entre frères à cause de l'eau. Le conflit d'Illiten est éloquent. Nous devons lui trouver une solution urgente mais équitable pour éviter à la région de sombrer dans ce qui n'est pas souhaitable. Notre assemblée a déjà dépêché une délégation qui s'est enquis de la situation qui prévaut aux niveaux des quatre villages concernés par ce conflit. Nous ferons tout pour régler ce problème. Pour revenir au secteur proprement dit, nous allons interpellier l'administration et le pouvoir central en vue de maintenir les 4 barrages inscrits à l'indicatif de la wilaya. Nous allons aussi appeler à la réfection du réseau en acier et construire également de nouveaux réservoirs d'eau pour faire face à d'éventuelles sécheresses.

**Qu'en est-il du concours Aïssat Rabah du village le plus propre ?**

Le concours du village le plus propre a été relancé en 2012. Par ce concours, nous voulons créer une certaine compétition loyale entre les villages dans l'unique souci de les faire participer à la préservation de l'environnement et à la protection de la nature. Cela dit, l'objectif n'est pas encore atteint, mais une nette amélioration est déjà sensible à travers plusieurs villages où les populations ne lésinent sur aucun effort pour faire le grand nettoyage. C'est un des objectifs atteints par le concours. Des prix allant de 3 à 8 millions de dinars seront attribués aux villages lauréats cette année. Notre assemblée intervient également dans différents autres secteurs, comme celui du sport, du social et de la culture. La coupe de la wilaya pour le foot est entièrement prise en charge par l'APW. Les frais d'engagement des clubs dans le championnat de wilaya sont pris en charge également par notre assemblée. Plus de 800 associations ont aussi bénéficié de subventions financières. Il en est de même pour la coupe de handball, celles de basket-ball et de judo. Nous comptons, cette année, prendre en charge le tournoi international de handball qui se déroule à Ouacif. C'est vous dire que des dizaines de milliers de jeunes sont pris en charge par notre assemblée. Cela sans parler du volet social où l'APW fait de son mieux pour aider les personnes en situation d'handicap. Rien que cette année, nous avons distribué un matériel orthopédique pour une enveloppe financière de 9 millions de dinars.

**Et pour conclure ?...**

D'abord, nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous adresser à vos lecteurs. En second lieu, nous sommes toujours à l'écoute de nos concitoyens et les portes de notre assemblée resteront toujours ouvertes. Ensemble pour le développement de notre wilaya.

Entretien réalisé par Hocine Taïb

--

Résultats des épreuves écrites du concours de recrutement des enseignants

# Le taux de réussite est de 24,95%

Les résultats des épreuves écrites du concours de recrutement des enseignants dans le secteur de l'Éducation ont été annoncés dans la soirée d'avant-hier.

**E**n effet, sur les 677 856 candidats, 148 689 sont admis. C'est ce qu'a fait savoir, hier à Alger, le conseiller de la ministre de l'Éducation nationale, Chaïb Draa, lors de son intervention sur les ondes de la chaîne 3 de la radio nationale. À retenir que le taux de réussite chez les candidats sans expérience professionnelle a été de 21,75%, soit 58 075, alors que ceux cumulant une expérience professionnelle a été de 45,84%, soit 90 614 candidats. « Les candidats admis peuvent, dès maintenant, retirer leurs convocations pour passer l'examen oral qui aura lieu les 2 et 3 juillet, dont les résultats seront annoncés le 7 du même mois », a indiqué M. Chaïb Draa. Ce dernier a précisé que les lauréats seront reçus le jour de cet examen par une commission d'examen composée de deux inspecteurs, où ils auront droit, a-t-il ajouté, à un tirage au sort sur un éventail de questions. Il a souligné dans ce sens que l'évaluation portera sur les capacités des candidats sur le plan d'analyse, de la synthèse, de la communication et leur attitude vis-à-vis de la profession. M. Chaïb Draa a tenu à rassurer que cette première étape du concours de recrutement de 28 000 enseignants s'est déroulée dans « la transparence », sachant, a-t-il soutenu, que la correction a été faite dans l'anonymat. Par ailleurs, le même responsable a fait état d'un groupe de travail qui a été déjà mis en place au niveau

du département de Benghebrît concernant la réforme du Baccalauréat.

## Les mesures de la réforme du Bac annoncées fin juillet

« Nous avons des propositions à soumettre au gouvernement pour qu'on puisse apporter, dès la prochaine année, quelques modifications à l'examen du Baccalauréat », a-t-il dit. Dans ce sillage, il a fait savoir également que le ministère de la tutelle **en collaboration avec celui de l'enseignement supérieur**

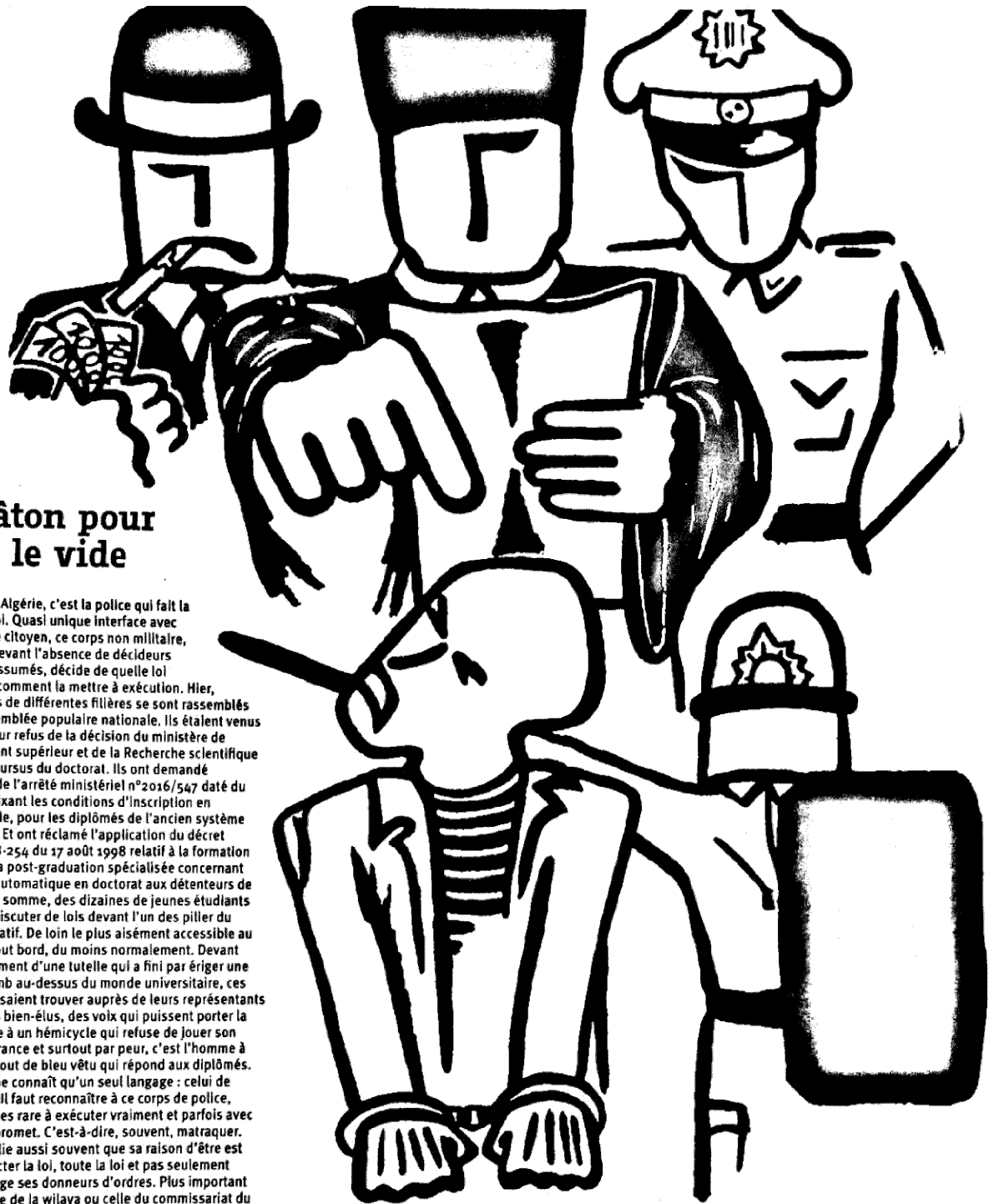


**et de la recherche scientifique** procéderont, d'ici début juillet, à l'installation d'un atelier dédié à la réforme du système d'examen, notamment le Bac et qui est composé des experts et des scientifiques. « Les mesures finales

seront annoncées, vers la fin juillet, par la ministre de l'Éducation nationale », a-t-il souligné. Abordant la question liée au départ à la retraite anticipée dans le secteur de l'Éducation, M. Chaïb Draa a rassuré que les

procédures ne sont pas bloquées. « Jusqu'à présent, il n'y a pas de décision pour arrêter ce genre de retraite », a-t-il dit.

Samim Saïdj



## Le bâton pour faire le vide

**E**n Algérie, c'est la police qui fait la loi. Quasi unique interface avec le citoyen, ce corps non militaire, devant l'absence de décideurs assumés, décide de quelle loi appliquer et comment la mettre à exécution. Hier, des étudiants de différentes filières se sont rassemblés devant l'Assemblée populaire nationale. Ils étaient venus manifester leur refus de la décision du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique d'unifier les cursus du doctorat. Ils ont demandé l'annulation de l'arrêté ministériel n°2016/547 daté du 2 juin 2016, fixant les conditions d'inscription en troisième cycle, pour les diplômés de l'ancien système dit classique. Et ont réclamé l'application du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée concernant l'inscription automatique en doctorat aux détenteurs de magistère. En somme, des dizaines de jeunes étudiants sont passés discuter de lois devant l'un des piliers du pouvoir législatif. De loin le plus aisément accessible aux citoyens de tout bord, du moins normalement. Devant le désengagement d'une tutelle qui a fini par ériger une chape de plomb au-dessus du monde universitaire, ces étudiants pensaient trouver auprès de leurs représentants plus ou moins bien-élus, des voix qui puissent porter la leur. Mais face à un hémicycle qui refuse de jouer son rôle, par ignorance et surtout par peur, c'est l'homme à la matraque, tout de bleu vêtu qui répond aux diplômés. Et ce dernier ne connaît qu'un seul langage : celui de l'interdiction. Il faut reconnaître à ce corps de police, qu'il est l'un des rares à exécuter vraiment et parfois avec zèle, ce qu'il promet. C'est-à-dire, souvent, matraquer. Sauf qu'il oublie aussi souvent que sa raison d'être est de faire respecter la loi, toute la loi et pas seulement celle qui arrange ses donneurs d'ordres. Plus important que la directive de la wilaya ou celle du commissariat du coin qui interdit le rassemblement devant l'APN, il y a la Constitution, la mère de toutes les lois qui, révisée tout récemment, fait de la manifestation un droit sacré. Sans vouloir ressasser la sempiternelle antienne populaire qui veut que l'Etat algérien utilise la main de velours contre les casseurs et celle de fer face aux élites, il est quand même gravissime que des étudiants pacifiques et pacifistes rassemblés devant leur APN soient tabassés par la police. Pourtant, ces manifestants ont fait preuve d'un geste citoyen qui aurait dû faire plaisir à des décideurs intelligents. Par leur action, ils ont presque réussi à légitimer une institution de l'Etat qui a perdu son lustre depuis presque Naegelen. Mais malheureusement, les décideurs d'aujourd'hui comme ceux de jadis, ne savent gérer qu'en créant le vide et en ratant les bonnes occasions. Un vide par lequel ils sont aujourd'hui absorbés.

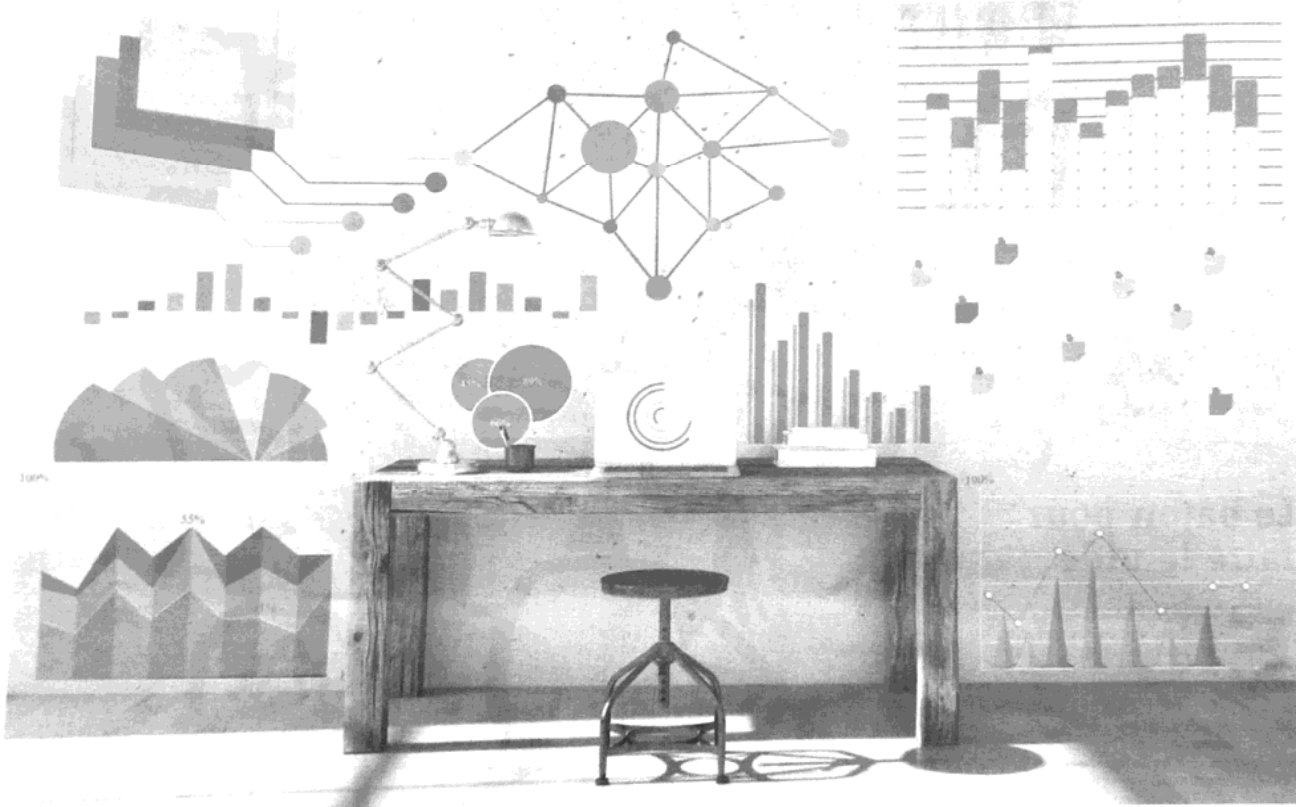
Samir Azoug

**NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LE DOCTORAT**

# Une démarche biaisée

Pages 14 - 15

## Contribution du système éducatif dans la croissance économique Le secondaire manque à l'appel



Fatma-Zohra Foudil  
fmfoudil@elwatan.com

**L**es écoles du bas de l'échelle inculquent la ponctualité, la concentration, la docilité, le travail de groupe, la persévérance, tandis que celles du sommet développent l'autonomie, l'estime de soi, la polyvalence, la capacité à diriger. L'école élémentaire et secondaire forme la pièce maîtresse, les établissements supérieurs les lieutenants et les capitaines de l'économie. Ce qui est requis en bas de la pyramide du travail, c'est la capacité à recevoir des ordres, ce qui est requis au sommet, c'est la capacité à en donner...», Mark Blaug, économiste anglais. Il y a de plus en plus d'études dans le monde qui tendent à prouver la relation entre le capital humain (niveau d'instruction, santé...) et la croissance économique. Si le lien a bien été établi dans la grande majorité des recherches, il demeure que le bon ciblage des échantillons à étudier est de rigueur pour définir, d'un côté, les besoins économiques en termes de niveau d'instruction, et de l'autre, les répercussions d'une massification par palier de l'enseignement. «La plupart des études empiriques semblent s'accorder sur l'effet positif de l'éducation sur la croissance économique. Selon l'OCDE (2005), l'effet à long terme d'une année d'étude supplémentaire au sein de la population adulte oscille généralement entre 3% et 6% sur la production économique», confirme une nouvelle recherche. Ainsi, une année passée sur les bancs de l'école, pour une génération donnée, augmenterait la production économique du pays concerné,

à long terme bien sûr, de 3 à 6%. Parue dans les derniers Cahiers du Cread, une étude intitulée «Contribution du système éducatif à la croissance économique en Algérie», conclut que des différents paliers de l'enseignement, le secondaire ne contribue pas à la croissance, alors qu'il serait l'un des piliers de la dynamique de croissance pour les économies en développement. «Il ressort de cette étude que l'enseignement primaire et universitaire sont non seulement une source d'accumulation du capital humain, mais également un facteur de la croissance économique. Il est donc important que ces niveaux d'enseignement soient prioritaires dans la politique d'enseignement», constatent les auteurs de l'étude réalisée en adoptant la méthode empirique par Kamal Oukaci, Mohamed Bouznit, Fares Abderrahmani de l'université de Béjaïa et Mohamed Yassine Ferfera, professeur au Cread. Dans leur conclusion, ils observent que «les résultats empiriques montrent que l'enseignement secondaire ne contribue pas à la croissance économique» et cela bien que dans son rapport «Construire les sociétés de savoir», la Banque mondiale insiste sur l'importance de ce palier de l'enseignement et préconise de ce fait, que l'accent soit mis sur le secondaire. «Mais nos résultats montrent qu'en Algérie ce niveau d'enseignement n'influence pas encore la croissance économique», affirment les chercheurs, qui vont jusqu'à attribuer le retard de la croissance algérienne au manque de sollicitation ou d'adaptation de ce palier de l'éducation. «Etant donné les résultats, la lenteur de la croissance économique en Algérie, 3,65% durant la période allant de 1970 jusqu'à 2010, peut s'expliquer en partie par

l'absence de l'impact de l'enseignement secondaire», notent-ils, sans donner plus de détails sur les raisons de cette défaillance. Sous le chapitre «Estimation de la relation de long terme», les chercheurs affirment que «les résultats montrent que le niveau d'enseignement primaire a une influence positive sur la croissance économique. Le coefficient associé à cette variable vaut 1,70 (statistiquement significatif au seuil de 5%) ce qui est conforme à l'hypothèse formulée. Ce résultat s'explique par l'efficacité du système éducatif national. En effet, une augmentation de 1% du taux de scolarisation dans le primaire entraînera une augmentation du revenu réel par habitant de 1,70%».

### BESOINS ÉCONOMIQUES

Supposant au préalable que l'enseignement secondaire pourrait avoir une influence positive et significative sur le revenu par tête, les chercheurs ont constaté après avoir effectué des estimations que ce palier de l'enseignement s'avère inefficace pour le développement économique. «Après l'estimation des paramètres de l'équation, le coefficient de cette variable est de signe négatif. Ceci peut s'expliquer par l'inefficacité du système d'enseignement secondaire», expliquent-ils dans l'étude, avec force calculs et graphes à l'appui. En revanche, si l'enseignement secondaire avait démontré son inanité, celui supérieur se révèle, selon les auteurs du rapport, d'une efficacité effective dans la dynamique économique. «L'enseignement supérieur a un effet positif sur le PIB par tête. Ce résultat révèle l'adéquation entre la formation supérieure et les besoins socio-économiques du pays», instruisent les chercheurs.

L'étude éditée dans le numéro 113/114 des Cahiers du Cread rappelle que l'Algérie, à l'instar d'autres pays en développement, a adopté des réformes dans le système éducatif. Ces réformes visent, selon les rédacteurs du texte, deux objectifs : satisfaire les besoins sociaux en matière éducative, d'une part, et d'autre part, former une population compétente et performante, qui répondra aux besoins économiques à moyen et long termes. Après 50 ans d'indépendance, l'Algérie a pu démocratiser l'éducation en investissant massivement dans le secteur éducatif. Ainsi, le taux de scolarisation au primaire passe de 56,57% en 1973 à 95,36% en 2011. Aussi, la part de l'éducation dans le budget de l'Etat a enregistré une évolution importante. A titre d'illustration, le budget de fonctionnement était de 322,72 millions DA en 1963 et 581612 millions DA en 2011. Mais malgré tous ces chiffres, il s'avère que le système éducatif algérien ne contribue pas très efficacement à l'économie nationale. «Nous pensons que le principal défi du développement aujourd'hui, est celui de la capacité à innover et à transformer le capital humain en capital productif», conclut l'étude, qui regrette au préalable qu'une «partie importante de la population disposant d'un niveau d'éducation plus ou moins élevé est en dehors de l'activité économique», affirment les chercheurs, en insistant sur le fait que «ce constat peut aider les pouvoirs publics à mettre en place une politique économique dont l'objectif est le renforcement de l'insertion des jeunes ayant le niveau secondaire dans l'activité économique et cela en encourageant les activités qui nécessitent une main d'œuvre qualifiée».

Vous avez investi aussi le très délicat terrain religieux, récemment, vous vous êtes prononcé contre l'avènement du Mufti de la République et vous voyez en cela une manière d'instaurer un nouveau pouvoir après ceux législatif, exécutif et enfin judiciaire. Selon vous le pouvoir théocratique finira par ensevelir les autres pouvoirs. Est-ce un réel danger pour le caractère républicain de l'Etat ?

Malheureusement les responsables dans les institutions algériennes pensent qu'ils ont trouvé la solution pour absorber le monstre religieux en investissant dedans à leur profit. Car cet épouvantail religieux représenté actuellement par les centres d'exégète (ifta'a) étrangères comme l'Arabie Saoudite et le Qatar est une menace réelle pour l'Algérie. D'autant qu'on voit aujourd'hui clairement, le degré de destruction atteint par ces fatwas (édits religieux) en Syrie, en Égypte et dans d'autres pays comme la Somalie. Sans oublier ce qu'a vécu l'Algérie durant les années 1990. Ainsi pour consacrer la souveraineté et garantir la sécurité nationale, l'Algérie pense à installer sa propre Dar el Ifta'a pour lui épargner d'éventuelles attaques doctrinales externes. C'est un système défensif que je comprends bien. Je dirais que c'est même une stratégie intelligente quelque part. Seulement, ce qui me fait peur comme toute personne ayant gardé un minimum de capacité mentale, est que le phénomène religieux en Algérie n'est pas une question de foi exclusivement. C'est un phénomène morbide puisque le commerce de la religion est très populaire où des hommes de religion ont un contrôle réel sur la société. On peut constater cela très aisément à travers la domination de certaines villes par des imams et l'impact qu'ont ces personnes via les médias comme les chaînes de télévision. Force est de dire que l'Etat algérien tente de jongler avec deux courants. D'un côté l'Etat se dit moderne, à l'image d'un pays du 21<sup>e</sup> siècle, et d'un autre, il fait tout son possible pour satisfaire les islamistes qui peuvent représenter un danger pour la paix sociale. Je constate qu'avec le temps l'Etat s'est soumis aux islamistes ce qui a fait d'eux des citoyens hors normes. Ils jouissent de plus de droits et accomplissent peu de devoirs. Une grosse erreur à mon sens, car l'ennemi d'hier ne peut être un ami aujourd'hui. Ils veulent imposer une police religieuse dans les universités et les écoles et soumettre tout le monde à leurs idéaux avec l'usage de la peur et de l'intimidation. Le but étant d'imposer les islamistes par majorité et d'empêcher toute nouvelle voie. Ma liberté va à l'encontre de leur dictature religieuse qu'ils œuvrent hardiment à imposer aux dépens du pays. Un phénomène qui s'est incrusté dans toutes les institutions étatiques. Ainsi, je pense que l'installation de Dar El Ifta'a en Algérie sera moins une approche défensive que l'officialisation du danger et son rapprochement des rouages de l'Etat. D'autant que les institutions de cet état se noient déjà sous l'influence de ce religieux. Donc, Dar El Ifta'a fera office d'un quatrième pouvoir installé au nom de la loi et la fatwa aura un impact plus fort et plus important que la législation parlementaire. Elle sera également un coup de force contre les appareils de l'Exécutif et du judiciaire car Dar El Ifta'a aura en réalité ce dont les trois autres pouvoirs sont démunis, c'est-à-dire la conscience des Algériens et ainsi elle contrôlera la société. Et de cette manière, la volonté de l'Etat d'absorber l'épouvantail religieux va se terminer avec le temps par l'effet inverse. Ce sera l'épouvantail religieux qui absorbera l'Etat. Cela ne se verra pas au départ, mais il atteindra ce degré très prochainement lorsque les trois pouvoirs se sentiront obligés d'avoir la bénédiction de Dar El Ifta'a pour avoir l'accord du peuple avant d'exercer son rôle naturel. Ce jour-là, on sera confrontés à un quatrième pouvoir encore plus puissant que les autres et Dar El Ifta'a sera comme un appareil



## la liberté de penser ne menace pas le sacré

législatif informel (Orfi) ce qui menacera les autres pouvoirs ainsi que la volonté citoyenne, les libertés individuelles, y compris le caractère républicain et démocratique du pays. Ainsi, en tant que simple citoyen je demande aux autorités concernées de réfléchir encore, et profondément à cette question et de s'éloigner de ce genre de solutions, car nous ne sommes pas en train de passer par une conjoncture momentanée. Mais c'est une conjoncture générale d'essence sociale, et l'investissement dans le monstre religieux de cette manière, sera moins bénéfique que maléfique. Celui qui veut le bien de ce pays doit inculquer le sens de la citoyenneté dans la conscience des Algériens. Instaurer l'école objective et orienter les médias vers la lutte contre toutes sortes de haines et de racisme. Mais malheureusement, la plupart des médias algériens alimentent ces fléaux. Il en est assez pour ce citoyen d'être sous la tutelle du politique et de l'économique pour lui créer aujourd'hui une nouvelle tutelle religieuse. Laissez la religion aux personnes car c'est une question de conviction personnelle. Le rôle de l'Etat n'est pas religieux sauf quand il peine à jouer son rôle. Soyons objectifs, Dar el Ifta'a n'est pas une solution pour absorber l'énergie religieuse du peuple, mais ce sera une autre problème à ajouter au pays.

Grâce à votre engagement politique et intellectuel, vous êtes connu à l'international, en Algérie vous êtes l'objet d'attaques, de diffamation voire d'un lynchage menée par une certaine presse arabophone hostile aux idées progressistes et à la modernité. Peut-on aujourd'hui débattre en Algérie en toute liberté ?

La liberté de pensée est un acte qui menace toute forme de dictature politique et sociale. Donc, elle fait peur à certains puisqu'un peuple ignorant et intégriste est facile à contrôler, contrairement à un peuple cultivé et conscient qu'on ne peut dominer que par contrainte. Pour cela, les débats libres conduiront les citoyens algériens et les élites à adopter de nouvelles causes sociales qui les élèveront intellectuellement et s'investir dans des questions provocatrices qui travaillent la base de la société et le pousse vers l'accumulation de nouvelles valeurs : Celle de la culture du dialogue, du débat et l'acceptation d'autrui qui rencontreront au départ le refus des citoyens mais qui seront rapidement acceptées. Si on préserve son rythme, l'habitude fera le reste

en plus d'inculquer à la société la culture de l'autocritique ainsi que la critique des idées. Conserver ces idées dans les carcans du sacré, du tabous et des non-dits, quelle que soit sa nature idéologique, historique ou religieuse la soustrait à toute forme d'étude critique et on fera une bombe à retardement, une arme qui menace la perpétuation de la société. Le peuple regarde ce genre d'idées avec une sacralité et lui attribue même ses raisons d'être en tant que société, qui, en fait ne connaît pas le danger du sacré sur le cheminement moral. Le sacré met la société dans un état de léthargie intellectuelle l'empêchant de rattraper le retard accumulé sur les autres sociétés où règne la libre pensée. Il faut que la société sache que la liberté de penser ne menace pas le sacré mais lui procure une véritable légitimité. Car seules les idées fortes ne craignent pas la critique. Tout ce qui peut arriver, c'est de moderniser et actualiser les idées sacrées tout en offrant à la société une nouvelle expérience, celle de la pensée. Mais le climat qui règne actuellement en Algérie ne permet pas à ce phénomène d'exister. Car, il y a des lois qui empêchent cet acte vital et d'autres qui consacrent la répression contre tous ceux qui sont différents ou ont des idées. Il faut dire aussi que la société comme force majeure est exploitée de façon abjecte par des hommes de religion et de médias en les remontant contre les penseurs, les philosophes, les artistes et autres acteurs de la société. Que tu aies un but honorable dans ta vie dans l'optique de transporter ta société de son état morbide vers un état de bonne santé et de mettre en valeur les valeurs de la cohabitation, de l'acceptation, du respect et la consécration de l'esprit de la citoyenneté ainsi que réconciliation avec le moi algérien ; là tu fais un acte positif pour ta société même si au début tu va subir l'ire des gens, ils finiront pas comprendre et saisir la vérité.

Comment vivre sa différence dans un pays où les espaces de liberté se rétrécissent de plus en plus. Quels conseils donnez-vous aux jeunes et en particulier aux étudiants ?

Je dis aux étudiants algériens de sortir du mode étudiant habituel et d'entrer dans un nouveau mode plus véritable en consacrant le projet de la Grande Algérie. Un pays où régneront les valeurs de la tolérance et de la cohabitation et qui accepte toutes les différences. Le rôle de l'étudiant n'est pas

## Bio express

Anouar Rahmani est né le 09 mars 1992 à Cherrhell, (Tipasa). Après des études en langue et littérature italienne, il choisit le droit à l'université de Tipasa. Il a suivi plusieurs formations à l'étranger, notamment dans le journalisme d'investigation et le journalisme en ligne, dispensé dans le cadre du programme Arablog du CFI (Centre français de l'information). Puis, il s'est formé dans l'editing à Radio internationale de Monte Carlo. Anouar s'est aussi formé dans le «story telling» à l'Institut Grimme de la télévision allemande Deutsche Welle. En 2015, il est le seul Algérien à être sélectionné pour assister au Congrès mondial de l'information qui s'est tenu à Bonn en Allemagne. Il est auteur de deux livres électroniques à succès, *La Liberté humaine* : comment être libre dans une société dictatoriale, et *Les Soupirs du dernier instant*, il est parrainé par Frontline pour la défense des droits de l'homme. Ses écrits lui ont valu la reconnaissance du département de la langue arabe de l'université de Boston aux Etats-Unis. Il sert de matière pour les examens des étudiants. Polémiste, Anouar est aussi connu pour son franc-parler, il n'hésite pas à aborder dans ses articles, des problématiques considérées comme taboues, notamment le cas des minorités religieuses, culturelles et sexuelles. Son militantisme et son engagement lui ont valu de nombreuses menaces et intimidations, notamment les milieux extrémistes religieux.

uniquement d'obtenir des notes et de passer les années universitaires, sa responsabilité est de construire un noyau d'élite. Et cela ne peut se faire sans l'actualisation de nouveaux modèles pour le pays. J'appelle aussi les parents et les familles algériennes à encourager leurs fils à lutter contre le tutorat religieux utilisé par certaines personnes. Je ne pense pas qu'il y ait une personne en Algérie qui souhaite voir son fils devenir terroriste. Il y a des pages sur Facebook et des hommes de religion sur les médias, qui alimentent un mode intégriste et augmentent le degré de haine dans la société. Et cela n'arrange ni l'image de l'Algérie ni celle des jeunes et des adolescents qu'ils utilisent comme des montures faciles à dompter devant l'absence et la démission des parents qui ne construisent plus cette conscience dans l'esprit de leurs enfants. J'appelle également la presse nationale à se réconcilier avec la liberté et la diversité car l'Algérie est grande et suffit à tout le monde.

deuxième partie et fin

L'arrêté n°547 publié au JO

# Du nouveau pour le doctorat

K. Medjdoub  
etudiant@elwatan.com

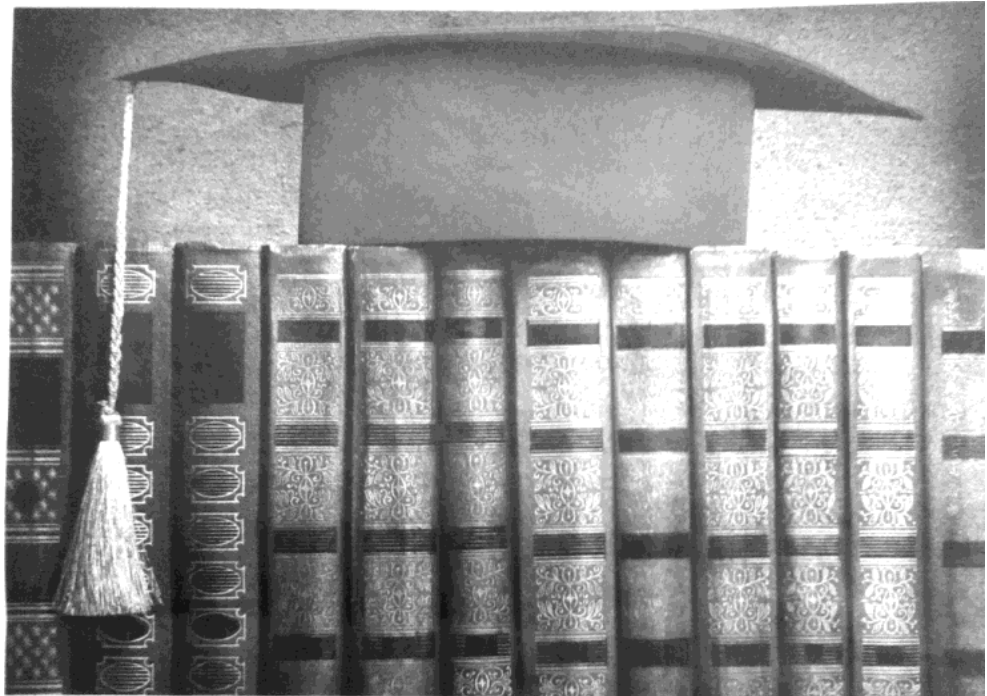
**L'**organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation de la soutenance de la thèse de doctorat répondent désormais à de nouvelles conditions contenues dans un récent arrêté ministériel, n°547 du 2 juin 2016, signé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et qui vient d'être publié au *Journal officiel*.

L'accès à la formation doctorale, qui ouvre le troisième cycle dans l'enseignement supérieur, est destiné aux diplômés en master et magistère, et, théoriquement, l'ouverture des postes et leur nombre répondent «aux besoins pédagogiques, scientifiques et socio-économiques du pays» et sont officialisés par un arrêté du ministre de tutelle. Mais réellement, cela dépend essentiellement des capacités d'encadrement des universités, parce que seuls les enseignants chercheurs ou chercheurs permanents de rang magistral, c'est-à-dire les professeurs ou maîtres de conférences classe A, soit les docteurs ayant soutenu leur habilitation universitaire sont concernés. Une catégorie d'enseignants qui fait défaut dans certaines spécialités et universités du pays, où les concours de doctorat se font désirer et où les candidats sont contraints à aller tenter leur chance dans des wilayas lointaines, le concours étant national.

Celui-ci, comme le stipule l'arrêté n°547, est organisé en deux étapes : l'étude des dossiers de candidature et les épreuves écrites. L'article 7 précise que «chacune de ces étapes est éliminatoire», c'est-à-dire qu'il est pris en compte, dans un premier classement, les résultats du candidat durant son cursus universitaire. Ne sont admis à concourir pour les épreuves écrites que «les 10% premiers de la promotion en master de chaque établissement», et «le nombre de candidats concernés par les épreuves écrites doit être au moins égal à dix (10) fois le nombre de postes ouverts». A titre d'exemple, si 10 postes sont ouverts pour une spécialité, le concours doit réunir un minimum de 100 candidats. Si ce nombre n'est pas atteint, la chance est donnée aux étudiants qui ne figurent pas dans les 10% premiers de la promo puisque «l'étude des dossiers est élargie aux candidats parmi les 25% suivants de la promotion en master de chaque établissement». Ceci dit, il est laissé toute possibilité au CFD (Comité de formation doctorale) de l'université concernée d'aller encore au-delà de ce seuil, ce qui fait que certaines universités, comme celle d'Alger 2, ont déjà accepté la totalité des dossiers de candidature.

La loi dispense, cependant, de ce concours «Les étudiants étrangers titulaires d'un master étranger bénéficiaires d'une bourse dans le cadre d'un programme de coopération». Les postes qui leur sont destinés sont placés «en hors quota» et il revient au CFD d'apprécier leurs dossiers «après autorisation de la direction de la coopération et des échanges interuniversitaires».

«Les épreuves écrites porteront sur les spécialités de formation en master» stipule l'article 14 du nouvel arrêté. Concrètement, le concours porte sur deux épreuves écrites : une épreuve de spécialité, qui ne relève pas forcément du programme de master, et une autre de culture générale. «Les candidats classés ex aequo sont départagés sur la base de la moyenne générale du cursus du premier cycle». D'où l'inégalité des chances qui est due au fait que certaines universités du pays procèdent au gonflement des notes de leurs étudiants, surtout ceux en fin de cycle, comme les masterants, pour s'assurer une visibilité à travers celle de leurs étudiants. Le CFD est censé «veiller au respect des



règles de l'anonymat dans l'organisation des épreuves écrites du concours» pour éviter tout soupçon de fraude ou de favoritisme, comme ce fut le cas pour certains de ces concours dans le passé. Les doctorants ont obligatoirement trois ans consécutifs pour finaliser et soutenir leurs thèses. L'article 9 les astreint à ce délai limité et étroit avec cette possibilité de bénéficier d'une «dérrogation de deux années sur la base d'un avis motivé du directeur de thèse et du comité de la formation doctorale, et sur proposition des instances scientifiques habilitées».

L'arrêté n°547 ne semble pas favoriser l'autonomie totale du doctorant soumis à l'obligation de choisir son sujet de thèse qui est «proposé par un directeur de thèse». Un choix qu'il se doit de faire «dès son inscription». Dans la pratique, «dénicher» un directeur de thèse dès l'inscription n'est pas chose évidente pour les doctorants. Lorsque c'est fait, il ne leur est pas possible de changer de directeur ou de sujet de thèse après la deuxième année d'inscription. Si changement il y a, dans les limites de ce délai, l'article 32 exige qu'il soit justifié.

La loi permet une co-tutelle dans l'encadrement d'une thèse, mais pour les seuls doctorants boursiers, les doctorants salariés en sont exclus, comme ils le sont aussi pour d'autres avantages liés notamment aux œuvres universitaires (bourse, chambre...).

La formation doctorale se déroule avec un volet théorique qui s'étale sur au moins trois semestres contenant chacun des séminaires, un atelier et une conférence. L'arrêté exécutif prévoit des «cours de renforcement des connaissances dans la spécialité». La formation théorique qui porte, entre autres, sur la méthodologie de recherche, s'élargira désormais à des cours «des technologies de l'information et de la communication, des langues étrangères et d'une initiation à la didactique et à la pédagogie». Les doctorants auront ainsi des cours d'anglais et d'informatique.

La loi apporte aussi du nouveau concernant la soutenance de thèse. La demande de

soutenance n'est désormais acceptée qu'après justification «de l'obtention par le doctorant de cent quatre-vingt (180) points» répartis selon une grille de recevabilité de la demande de soutenance. Le doctorant n'est plus évalué sur sa seule thèse, comme cela a été le cas depuis de longues années. Le travail de recherche vaut 100 points, le reste est réparti entre la formation et les travaux scientifiques (voir le détail dans l'encadré). Aucune soutenance n'est acceptée sans le document justifiant avoir totalisé les 180 points.

Les membres du jury, qui «peut comprendre un membre d'une spécialité différente» de celle du doctorant et un autre au moins «doit être hors établissement d'inscription», disposent de 45 jours pour remettre leur rapport, au risque pour les retardataires d'être remplacés.

Le nouveau texte n'exclut pas de tenir la soutenance «par visioconférence avec présence obligatoire d'au moins trois (03) membres du jury».

L'arrêté oblige le doctorant et son directeur de thèse à «diffuser sur le site de l'établissement, un résumé de la thèse en langues arabe, anglaise et française avec les mots-clés». L'ignorance d'un résumé en langue amazigh, notamment pour les thèses

des doctorants en cette langue, amène à dire que cette disposition, contenue dans l'article 43, n'est pas en adéquation avec la nouvelle Constitution algérienne qui consacre le tamazight deuxième langue officielle.

Bien sûr, l'arrêté n'omet pas le phénomène national qu'est le plagiat, en prévoyant que les actes de ce genre «dûment constatés pendant ou après la soutenance et confirmés par les organes scientifiques habilités, expose son auteur à l'annulation de la soutenance et au retrait du titre acquis sans préjudice des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur». Les dispositions de ce nouvel arrêté ministériel s'appliquent aux candidats aux futurs concours, et ce, à partir de l'année universitaire 2016-2017. C'est ce que précise le texte qui ajoute que «les doctorants inscrits avant la date de parution du présent arrêté sont régis par les dispositions de l'arrêté n°191 du 12 juillet 2012, modifié et complété, susvisé».

## GRILLE DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE DE SOUTENANCE

La thèse : Travail de recherche original (100 pts).

La formation (30 pts)

Cours de spécialité : 12 pts

Cours de méthodologie de recherche et initiation à la didactique et à la pédagogie : 06 pts.

Cours de TIC : 06 pts.

Les compétences en anglais : 06 pts.

Les travaux scientifiques (minimum 50 pts)

Publications internationales de rang «A» : 50 pts.

Brevet PCT (OMPI) : 50 pts (maximum 1).

Publications internationales de rang «B» : 40 pts.

Publications internationales de rang «C» : 30 pts (maximum 2).

Publications nationales : 25 pts (maximum 2).

Brevet (INAPI) : 25 pts (maximum 1)

Communications internationales : 12,5 pts (maximum 2).

Communications nationales : 10 pts (maximum 2)



## ▼ Les titulaires d'un magistère mécontents

L'uniformisation du doctorat algérien, entre les deux systèmes, classique et LMD, n'a agréé pas les titulaires d'un magistère, qui réclament le maintien du doctorat ès sciences. Une pétition, initiée par un détenteur de magistère de Béjaïa, a été lancée sur le Net et a reçu jusqu'à hier, mardi, 124 signatures. Elle dénonce les «anomalies» de l'article n°547 *«particulièrement l'article 06 relatif au concours d'entrée en première année de doctorat, où il est demandé aux titulaires de magistère de participer à un concours sur titre (étude de dossier)»*. Les pétitionnaires considèrent que *«cet article contredit gravement le fondement original du doctorat tel qu'explicité par le décret exécutif n° 254-98 du 17 octobre 1998»*.

Ce n'est que tout récemment, pour rappel, que le ministère de tutelle a annoncé l'annulation de la soumission des titulaires de magistère au concours d'accès au doctorant et à l'année théorique. Mais même le concours sur titre pose problème.

On estime qu'il y a *«une contradiction avec le fondement original du diplôme de magistère- comme première étape de la formation doctorale et que le titulaire du magistère est un candidat potentiel à la thèse de doctorat ès sciences (décret n° 98-254 du 17 août 1998)»*.

Dans une comparaison entre les deux systèmes, la pétition souligne la différence de nombre d'années entre les deux doctorats, calculant une durée totale de six ans pour la formation doctorale classique, que l'on estime commençant à partir du magistère, et de trois ans pour le doctorat de troisième cycle (LMD), excluant par contre les deux ans de master.

L'arrêté est aussi montré du doigt pour sa disposition concernant l'organisation de concours, suggérant de maintenir la procédure qui donne aux titulaires de magistère l'accès *«automatiquement au doctorat dans leurs spécialités»*, contrairement aux masterants qui sont, eux, soumis à un concours national.

Aussi, les pétitionnaires disent relever *«un glissement dangereux dans les conditions de soutenance de la thèse de doctorat»* du fait qu'elle soit conditionnée par des communications et des publications nationales. Aux yeux des rédacteurs de la pétition, cette disposition est *«une régression grave et annonce une ère de dangereuse médiocrité»*. Mais l'on trouve par contre que *«le système de points est très pratique et encourageant»*.

D'autres points sont soulevés par la pétition, dont celui, non moins réel, relatif aux *«obstacles rendant difficile l'inscription au doctorat et la finalisation des thèses»*, à travers le manque d'enseignants de rang magistral, habilités à encadrer des doctorants dans les universités algériennes. Ce qui voue les candidats à la formation doctorale à un parcours de combattant.

En réclamant, entre autres, le maintien du doctorat ès sciences *«jusqu'à son extinction»* et l'accès *«sans limitation du nombre de postes»*, les titulaires de magister signataires de la pétition revendiquent aussi *«une véritable politique d'encouragement d'inscription et de finalisation des thèses»*.

**K. M.**

## **Allaoua Mahrouche.** Doctorant en analyse du discours et interdisciplinarité. Université Kasdi Merbah de Ouargla.

“ L'article 14 de cet arrêté affirme que les épreuves écrites doivent porter sur des modules de spécialités de master. Or, dans un pays où l'harmonisation des masters n'a toujours pas été faite, comment voulez-vous que l'article 07, qui stipule que le concours d'accès à la formation doctorale est national, soit respecté ? Pour donner une chance à tous les candidats, je pense qu'il vaudrait mieux harmoniser les masters existants. Je peux en témoigner avec mon expérience personnelle, j'ai dû réviser 5 masters différents, de cinq wilayas différentes et pour la même spécialité (option). C'est vrai que c'est un concours de doctorat, mais soit le concours est national soit non. Un autre point à aborder, l'article 21. Il comporte un bon nombre de points louables, certes, mais l'un d'eux reste ambigu, dans la mesure où il n'est pas appliqué comme on le voudrait. Il y est question d'anonymat. Comment parler d'anonymat alors que nous passons les épreuves en notant nos noms et prénoms. J'ai cherché à comprendre. Il se dit que nos noms et prénoms sont systématiquement remplacés par des codes avant la correction des copies. Par qui sont-ils remplacés ? Je ne me joue pas de l'intégrité des comités d'organisation, je dis

juste qu'il faut passer ce concours muni de codes, à l'image de l'épreuve du bac. Là, nous parlons réellement d'anonymat.

Puis, le troisième point à discuter est sûrement l'article 34. Soutenir une thèse ayant acquis des points (180 pts) est une bonne chose pour le bon déroulement des recherches. D'ailleurs, la licence et le master fonctionnent avec ces mêmes crédits, les réhabiliter en doctorat est normal vu que c'est le propre du système LMD. Cet article implique de la discipline et un suivi permanent, c'est vraiment intéressant. Enfin, pour clore, un dernier point que je trouve un peu frustrant. L'article 43 de cet arrêté à l'air castrant, dans la mesure où l'effort intellectuel d'un doctorant devient la propriété d'une instance qui ne le plébiscitera pas. A quoi bon faire des recherches pour enfin se les approprier, la science n'est la propriété de personne, encore moins d'une instance administrative. Elle peut bénéficier de l'exclusivité et des points pour avoir fait soutenir, mais elle ne peut pas s'approprier des recherches. Ceci étant, un retour vers les crédits ne présage que du bon pour les futurs doctorants algériens, car la discipline est la clé de la réussite.

## **Oukaour Samir.** Doctorant à Alger 2. Littérature française

“ Apporter de nouvelles dispositions à l'arrêté exécutif est une chose, les mettre à exécution en est une autre. En lisant cet arrêté, on pourrait détecter des incohérences et des anomalies qui ont, malheureusement, cours depuis belle lurette.

Dans l'article 3, il est dit que *«la formation doctorale est organisée selon un plan annuel élaboré par la direction générale des enseignements... et la direction du budget, des moyens et du contrôle de gestion.»* La réalité nous montre que cet article est partialement et iniquement appliqué. En effet, cet article ne tient nullement compte des doctorants lésés dans leurs droits les plus légitimes : l'accès à la bourse (en Algérie ou à l'étranger) et l'accès à

la chambre universitaire. Parce qu'ils sont salariés ou bien retraités, ils sont considérés comme autosuffisants.

Par ailleurs, je trouve scandaleux de ne pas remplacer un candidat qui a décidé de se désister de son poste de doctorant, sous prétexte que le délai fatidique de quinze jours est dépassé comme le dit clairement l'article 16. Toutefois cet arrêté apporte une bonne disposition inscrite dans l'article 19, à savoir l'accord d'une dérogation de deux années, celles-ci *«font partie de la durée légale de la formation de troisième cycle»*. Je pose cette question : l'université algérienne est-elle éternellement condamnée aux errements ?

TIZI OUZOU : RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# Les capacités d'hébergement renforcées de 5 500 lits

**L**es capacités d'hébergement à l'université de Tizi Ouzou seront renforcées de 5 500 lits à la prochaine rentrée du secteur, a-t-on appris hier de la direction locale des équipements publics (DEP). Au pôle universitaire de Tamda, 4 500 lits répartis sur trois opérations seront mis en exploitation à partir de septembre prochain, a-t-on fait savoir. La première opération concerne 2 000 places d'hébergement sur les 5 000 lancés par l'entreprise SNC Abersi qui a finalisé les blocs et prévoit l'achèvement des travaux de voirie et réseaux divers (VRD) en septembre, a-t-on précisé dans un document consacré aux projets du secteur de l'enseignement supérieur à Tizi Ouzou et les prévisions de livraison pour la prochaine rentrée.

Toujours au nouveau pôle de Tamda, une résidence de 1 500 lits sur les 3 500 prévus initialement, seront mis en exploitation, a-t-on signalé, soutenant que les blocs seront livrés en juillet prochain tandis que les VRD qui ont connu un retard de six mois dans le lancement suite au gel de l'opération par le contrôleur financier, seront finalisés en septembre. La DEP s'est également engagée à livrer sur le même site au courant du mois de juillet de l'année en cours 1 000 autres lits sur les 2 000 qui restent à réaliser (RAR) du programme de 9 000 lits inscrits dans le cadre



du quinquennat 2005-2009. Au niveau de R'hahlia, les infrastructures d'hébergement seront renforcées de 1 000 lits sur les 2 500 en réalisation dans le cadre d'un programme global de 10 500 lits, a-t-on appris de même source. Ces nouvelles structures permettront de diminuer la pression sur les résidences universitaires déjà existantes à travers la suppression de dédoublement des effectifs à l'intérieur des chambres tout en offrant de meilleures conditions d'accueil aux nou-

veaux bacheliers, a-t-on affirmé. Par ailleurs, des travaux de réhabilitation des pavillons, des restaurants, des blocs sanitaires et des réseaux de gaz, électricité, chauffage et assainissement en plus de la réalisation de bâches à eau, sont lancés dans douze résidences universitaires, a-t-on encore mentionné dans le document de la DEP.

Lors de la dernière session extraordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) consacrée au secteur de l'enseignement supérieur, les direc-

teurs des oeuvres universitaires centre, Hasnaoua et Tamda avaient insisté sur le respect des engagements de livraison de la DEP dans le but d'assurer une rentrée sereine en septembre.

Actuellement, l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou dispose de 31 300 lits d'hébergement, dont 8 800 gérés par la direction des oeuvres universitaires (DOU) de Tamda, 15 000 par celle de Hasnaoua et 7 500 par la direction centre.

APS

**Laghouat**

## **Plus de 7.000 nouveaux étudiants attendus à l'université Amar Thelidji**

**Q**uelque 7.300 nouveaux étudiants sont attendus à l'université Amar Thelidji à Laghouat, au titre de la rentrée universitaire 2016-2017, a-t-on appris auprès du recteur de cet établissement d'enseignement supérieur. L'université dispose de capacités suffisantes en matière de places pédagogiques, à travers ses facultés et départements, pour accueillir ces nouveaux étudiants répartis entre les systèmes Licence et Master, a

précisé Djamel Benbartal, lors de la cérémonie de clôture de l'année universitaire 2015-2016. L'année 2016-2017 sera marquée, en outre, par l'ouverture d'une nouvelle spécialité, à savoir celle de licence de langue espagnole, pour les étudiants issus de six (6) wilayas de la région, sachant que cette spécialité est dispensée au niveau de quatre (4) universités seulement à l'échelle nationale, a-t-il fait savoir. En prévision de la prochaine année

universitaire, l'Ecole supérieure des enseignants sera consolidée par de nouvelles filières liées à l'enseignement de la littérature arabes et de la langue anglaise pour les cycles secondaire et moyen. Quelque 80 lauréats des différentes promotions de l'université Amar Thelidji et de l'Ecole supérieure des enseignants ont été honorés, lors de cette cérémonie organisée à la faculté des sciences économiques et de gestion. L'occasion a été

saisie pour récompenser aussi trois modèles réussis de montage d'entreprise par des étudiants, une expérience nouvellement lancée dans la wilaya de Laghouat. Quelque 7.000 étudiants, dans différents spécialités, sont sortis cette saison (2015-2016) de l'université de Laghouat qui compte un effectif de 26.400 étudiants encadrés par quelque 900 enseignants, selon les données fournies par les services de l'Université.

## TIARET

# Incendie à la cité universitaire

**A**u moins une vingtaine d'étudiantes ont été secourues, après avoir été asphyxiées ou choquées, et deux agents de sécurité légèrement blessés, suite à un gigantesque incendie qui s'est déclaré, mardi dernier, aux environs de 11h30, à la cité Assia Kébir, relevant de l'université Abderrahmane Ibn Khaldoun, selon le chargé de la communication de la Protection civile. L'incendie, qui s'est déclenché dans une chambre du pavillon B du fait de la présence d'un appareil électrique n'a été maîtrisé qu'après l'intervention d'une unité de la Protection civile.

La fumée qui se dégageait des lieux a créé une grande panique parmi les étudiantes. Une étudiante a d'ailleurs craqué et sauté de sa fenêtre, ce qui lui a engendré des fractures aux pieds. A vrai dire, les responsables des cités, ainsi que la direction des œuvres universitaires ont, depuis longtemps, interdit ce genre d'appareils, générateurs de beaucoup d'accidents similaires par le passé.

A. F.

## MOSTAGANEM

# Beaucoup de jeunes fuient les métiers du bâtiment

**R**encontré, mardi dernier, lors du Salon de l'emploi organisé à l'université (ex-ITA) de Mostaganem, le directeur de l'ANEM de Mostaganem, Dahou Mohamed, a reconnu que bon nombre d'entreprises de sous-traitance violent les lois du travail et exploitent les jeunes. Elles violent la loi 04-19 qui impose à toutes les entreprises de recruter leur personnel par le biais de l'ANEM, l'Agence publique chargée du placement des travailleurs. «*Ces sous-traitants nous causent beaucoup de problèmes*», a expliqué ce responsable. La loi sur le contrôle de l'emploi indique que tout recrutement non transmis à l'agence sera puni d'une lourde amende par poste vacant. Par ailleurs, un autre phénomène a pris de l'ampleur dans la wilaya. Il s'agit de jeunes peu qualifiés qui fuient les métiers de maçon et ferrailleur et ils sont très nombreux, déplore le directeur. Sans ces ouvriers, les chantiers n'avancent pas. Des promoteurs immobiliers cherchent désespérément ces ouvriers, devenus des «*paries rares*» au moment où l'Etat débloque des sommes faramineuses pour leur formation. «*Ces jeunes qui fuient ces petits métiers les considèrent comme dévalorisants*». Ils refusent aussi de travailler dans le secteur agricole, qu'ils jugent pénible, comme le BTPH, nous explique M. Dahou. Par ailleurs, pour la période s'étalant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2016, 1 700 recrutements ont été effectués par l'ANEM dans le cadre du marché classique de l'emploi, à savoir CDI (contrat à durée indéterminée) et les CDD (contrat à durée déterminée). Aussi, dans le cadre des contrats de travail aidé (CTA), 500 emplois ont été créés pour la même période. L'ANEM lancera prochainement un plan d'activité pour encourager le tourisme, l'agriculture, l'apiculture et la pêche dans le but d'aider les jeunes à s'assurer dans une grande proportion un emploi.

H. L.

DURÉE DU CURSUS  
DE MÉDECINE  
DENTAIRE

## Les résidents s'insurgent contre la formation de 4 années

■ Les résidents en médecine dentaire, inscrits avant l'année universitaire 2015/2016, protestent contre le prolongement du cursus universitaire de 3 à 4 années. Le 10 avril 2016, l'arrêté ministériel 233 fixe l'organisation et les modalités d'évaluation et de progression du cycle de formation en vue de l'obtention du DEMS pour les résidents inscrits avant l'année universitaire 2015-2016, et établit une durée de 3 années pour les spécialités de médecine dentaire, c'est-à-dire le retour à l'ancien régime, qui a conforté logiquement les résidents des deux promotions qui étaient en ballottage. Il n'en demeure pas moins que la tutelle a gelé cet arrêté sur requête de certains présidents de comités pédagogiques nationaux de spécialité. Ce qui n'a pas eu l'heur d'agréer aux résidents en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années. "Notre préoccupation est l'obtention du DEMS à l'issue de trois années de spécialité conformément à l'arrêté promulgué en avril dernier. C'est à ce titre que nous interpellons notre ministère de tutelle sur notre sort afin de trouver une solution favorable", nous exposent-ils.

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER

# LIBERTE

## MOSTAGANEM

### Un lit universitaire par voie électronique

■ La DOU (Direction des œuvres universitaires) s'est dotée pour la prochaine rentrée universitaire de 3130 nouveaux lits sachant que 11 520 lits sont réservés aux promotions antérieures des étudiants. Le dossier des inscriptions pour l'obtention d'une chambre doit être envoyé par voie électronique sous la forme de fichiers PDF ou Word et le directeur des DOU étudiera chaque dossier de demande d'attribution d'un hébergement universitaire. Cette nouvelle orientation vise à accompagner les politiques d'accueil des nouveaux étudiants et la DOU a mis à leur disposition un site internet pour choisir l'adresse de la résidence et la chambre. Ainsi les nouveaux étudiants sont appelés à transmettre leurs choix par voie électronique à travers le site internet suivant : [www.dou-mosta.dz](http://www.dou-mosta.dz) . En cas où les nouveaux étudiants souhaiteraient s'informer en amont, ils peuvent consulter sur le site web du DOU et pendant leur saisie, ils trouveront la liste des 7 résidences que compte

EL-BAYADH

## Promesses pour une rentrée scolaire sans accrocs

**Les dossiers du budget administratif de la wilaya de la prochaine rentrée scolaire 2016/2017 et universitaire ainsi que celui de la promotion de l'investissement ont été au centre des travaux de la dernière session de l'APW tenue lundi et à laquelle ont pris part, outre M. Abdallah BENMANSOUR, wali d'El-Bayadh, les directeurs, membres de son exécutif ainsi que les 22 présidents d'APC, sous la présidence de M. Mohamed BELGOURARI, président de l'APW.**

**Hadj Mostefaoui**

Premier point inscrit à l'ordre du jour, le compte administratif de l'exercice 2016 a été présenté et détaillé minutieusement par le directeur de l'administration locale, précisant que ce compte fait actuellement état en ce qui concerne le volet gestion des dépenses d'un montant de 979.703.091 DA contre 944.725.653 DA en recettes et celui des équipements moins consistant a été évalué à un montant de 285.417.834 DA de dépenses et 633.958.947 DA de recettes. Lui emboitant le pas, le directeur de l'éducation de la wilaya s'est longuement étalé sur la préparation de la prochaine rentrée scolaire 2016/2017 afin qu'elle puisse, selon lui, se dérouler dans de parfaites conditions, eu égard aux mesures prises, surtout en ce qui concerne la mobilisation des effectifs humains et des infrastructures scolaires d'accueil, pour assurer un banc à chaque élève.

Ce qui fera dire au responsable de ce secteur qu'aucun élève âgé de moins de 16 ne fera l'objet d'une exclusion. De même pour la possibilité offerte à chacun d'eux n'ayant jamais redoublé de poursuivre normalement son cursus scolaire. Le secteur de l'éducation compte pour l'heure 148 établissements pour le primaire, 51 autres pour le moyen et enfin 25 autres lycées, en sus de 120 cantines scolaires, de 29 internats primaires. De nouvelles structures scolaires seront au rendez-vous au début du mois

de septembre prochain, à savoir une école primaire de six classes, de six autres dites d'extension pour le chef-lieu de la wilaya et de deux autres à Sidi-Tiffour. Ce responsable a rappelé que 05 autres CEM en demi-pension seront incessamment livrés, dont 02 à El-Bayadh et El-Abiodh-Sid-Cheikh et un autre à Cheguig. Tandis que pour l'enseignement secondaire 05 autres nouveaux lycées seront ouverts. Dans ce même contexte, le premier responsable de la wilaya a annoncé qu'en dépit des mesures d'austérité prises au niveau central, eu égard à la conjoncture financière difficile que traverse le pays, il a été décidé de lever le gel sur la réalisation des travaux de 02 lycées à Brezina et Ghassoul et de 02 CEM prévus à Brezina et El-Abiodh Sid-Cheikh, des projets qui ont connu un taux de réalisation insignifiants et à ce titre il n'a pas manqué d'inviter le directeur des équipements publics de la wilaya à mettre les bouchées doubles afin que ces structures d'accueil soient achevées et livrées en temps opportun, soit peu avant la prochaine rentrée scolaire. Ils seront pas moins de 77.988 élèves, répartis entre 2.609 sections à prendre le chemin de l'école en septembre prochain contre 74.595 en octobre 2015.

Pour sa part, le directeur de la promotion de l'investissement industriel a brossé un tableau très significatif de son secteur, lequel a franchi des pas de géant au cours des huit derniers mois par la concrétisation de

projets destinés à donner un sérieux coup d'accélérateur au développement de l'industrie locale, lequel sort peu à peu de sa torpeur habituelle après une longue période de léthargie. Trois zones d'activités ont vu le jour, El-Bayadh (livrée) et celle de Bougtob avec un taux de réalisation de 65% et enfin de 90% pour celle d'El-Abiodh Sid-Cheikh avec la possibilité de généraliser cette démarche au niveau du reste des cinq chefs-lieux de daïras. Les travaux de réalisation d'un nouveau pôle industriel viennent d'être confiés à la société INTEGFA qui procèdera au morcellement parcellaire au profit des nouveaux investisseurs. Le même responsable a fait le point sur le bilan des activités du CALPIREF. Il a fait état de 265 dossiers d'investissement déposés à son niveau, dont 184 ont obtenu son aval. Il a souligné que 33 projets de grande envergure sont en cours de réalisation, connaissant un taux d'exécution très appréciable. Il cite notamment les deux nouvelles briqueteries, 02 unités de production de l'aliment du bétail, de 02 hôtels grand standing, et de 04 minoteries pour le blé tendre. Avant la clôture de cette session, le wali a rappelé aux élus locaux communaux et responsables des différents secteurs de la wilaya la nécessité de serrer davantage la ceinture, tout en se gardant d'éviter les dépenses inutiles et surtout de faire preuve d'imagination en allant chercher les sources de financement là où elles se trouvent car l'heure du compter sur soi a déjà sonné.

## **L'Ecole supérieure de l'administration militaire s'ouvre au public De nouvelles formations pour les nouveaux bacheliers**

Les portes ouvertes sur l'Ecole supérieure de l'administration militaire (ESAM), organisées lundi à Oran mettent en exergue les spécialités de formation destinées aux nouveaux bacheliers. Le commandant de cette école relevant de la 2<sup>ème</sup> Région militaire et portant le nom du défunt moudjahid Akhamokh Hadj Moussa, le général Meftah Hamid, a souligné que ces portes ouvertes visent à faire connaître au large public et à la presse les missions et rôle de l'ESAM, ses structures pédagogiques et les spécialités de formation disponibles. Cette manifestation ouvre une campagne de recrutement d'élèves officiers d'active pour la session 2016-2017. Les inscriptions s'ouvriront juste après l'an-

nonce des résultats du baccalauréat 2016 et seront clôturés le 1 août prochain, a indiqué le responsable. Un site (<http://preinscription.mdn.dz>) sera mis à la disposition des candidats pour les préinscriptions sur internet après l'ouverture des inscriptions. Cette nouvelle procédure assurera une meilleure organisation des inscriptions des nouveaux bacheliers et les mêmes chances à tous les jeunes désirant faire une carrière militaire à l'arme d'intendance, a ajouté le général Meftah Hamid.

Ces portes ouvertes interviennent en application du plan de communication des établissements de formation relevant de la direction centrale d'intendance de l'année 2015-2016. Elle permettent aux

visiteurs de découvrir les spécialités dispensés aux stagiaires à l'ESAM couronnées par une licence filière administration militaire spécialité gestion en sciences économiques, gestion, sciences commerciales et un diplôme en anglais attestant le niveau obtenu dans cette langue, a-t-on souligné dans un communiqué de l'école. L'officier sortant peut aussi suivre une formation en cours appliquée et cours de perfectionnement ainsi qu'une formation en master, a-t-on ajouté. Des dépliants ont été remis à cette occasion aux visiteurs expliquant les formations assurées à l'ESAM, infrastructures et moyens pédagogiques ainsi que les activités culturelles et sportives destinées aux stagiaires.



Sport universitaire à  
Mostaganem

## **Le D.O.U de l'université membre du l'UASU**

Le directeur des œuvres universitaires de Mostaganem, M.Hamlaoui Abdelhalim, vient d'être élu membre du bureau exécutif de l'Union arabe du sport universitaire, lors de la réunion de la 4ème session de l'assemblée générale qui a eu lieu à Abou-Dabhi. Le directeur de la D.O.U de Mostaganem qui représentait l'Algérie, promet d'être le digne ambassadeur et de surcroît de booster le sport universitaire dans le pays. Le bureau compte des représentants d'autres pays arabes comme l'Égypte, l'Arabie Saoudite, Oman, le Maroc, la Tunisie, la Palestine, la Jordanie et le Liban.

**ADLANE B.**